

Séance du 29 mai 2024

07 JUIN 2024

COURRIER ARRIVÉ LE

Délibération n° 2024/28

OBJET : Approbation du Budget rectificatif n°1

Vu le décret n° 2014-1729 du 29 décembre 2014 modifiant le décret n°2010-503 du 18 mai 2010 portant création de l'Etablissement public foncier de la Vendée et particulièrement son article 9-5°,

Vu les articles 202 et 210 à 214 du décret n°2012-1246 du 7 novembre 2012 modifié relatif à la gestion budgétaire et comptable publique,

Vu l'arrêté du 26 juillet 2019 relatif aux règles budgétaires des organismes,

Vu le rapport de présentation de l'ordonnateur de l'EPF de la Vendée,

Sur proposition du Président,

Le conseil d'administration arrête les éléments d'exécution budgétaire suivants :  
18,23 ETPT en 2024

33 442 596 € d'autorisations d'engagement dont :

1 365 965 € personnel

32 000 131 € fonctionnement

76 500 € investissement

27 381 491 € de crédits de paiement dont :

1 365 965 € personnel

25 923 026 € fonctionnement

92 500 € investissement

21 590 682 € de recettes

- 5 790 809 € de solde budgétaire

Le Président du Conseil d'administration

Valentin JOSSE

Vu et approuvé le

Le Préfet de la Vendée